



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 64260

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la recherche des meilleurs traitements anti-VIH et, en particulier, sur celle qui s'inscrit dans le protocole Iccarre (Intermittents en cycles courts, les anti-rétroviraux restent efficaces), démarré en 2003-2004. Alors qu'en France, toutes les cinq heures, près de trois personnes sont contaminées par le virus du sida, il n'existe toujours pas de traitement permettant d'en guérir. Néanmoins, la médecine contre le syndrome d'immunodéficience acquise a permis de travailler sur des traitements, comme les trithérapies rétrovirales, qui permettent de contenir l'action du virus avec plus ou moins d'efficacité. La plupart d'entre eux sont coûteux et associés à une posologie extrêmement lourde puisqu'en effet, les recommandations actuelles imposent des prises de chimiothérapies anti-VIH sept jours sur sept et ce, sans rémission. C'est pourquoi, afin de faciliter la vie des malades, un vacataire dans le service d'infectiologie de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches explore depuis plus de dix ans la possibilité de prise de trithérapies ou de quadrithérapies par intermittence. Ses recherches l'ont effectivement conduit à vérifier que l'efficacité du traitement restait entière avec des prises réduites à quatre par semaine, voire trois ou deux seulement. Ainsi, aujourd'hui, une centaine de patients suivent ce programme parmi lesquels une soixantaine a pu réduire les jours de prises d'antiviraux à deux par semaine et quelques autres à un à chaque début de semaine. Ce protocole a en outre permis à sept couples de concevoir sans protection dix bébés sans contaminer ni l'enfant ni le parent séronégatif. Alors que les recherches sur le protocole Iccarre révèlent qu'il simplifie le traitement médical des malades en en réduisant également le coût, l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS) tarde à rendre ses conclusions sur ce programme. Pourtant les chercheurs qui ont travaillé dessus affirment avec un recul de quatre ans et demi sur près de cent patients, que ce protocole aurait assez de données pour bénéficier d'une « recommandation temporaire de prescription hors autorisation de mise sur le marché », un acte d'autorité qui lèverait l'inhibition actuelle des prescripteurs. De surcroît, la centaine de patients traités sous Iccarre aura fait en dix ans économiser quelques trois millions d'euros à la sécurité sociale, laissant espérer de substantielles économies possibles à l'assurance maladie sur plus long terme. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend soutenir ce protocole en vue de sa généralisation.

Texte de la réponse

La recherche en matière de SIDA est un élément clé de la lutte contre cette maladie. Les travaux de recherche visant à optimiser le traitement des patients et à assurer un accès de tous selon les meilleurs standards de prise en charge, ont toute l'attention du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Le protocole ICCARRE, coordonné par l'équipe de recherche de l'hôpital Raymond Poincaré (assistance publique hôpitaux de Paris) à Garches et référencé sous ANRS 162 4D Four days a week, fait l'objet d'un consensus entre les médecins chercheurs, le milieu associatif et l'agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites (ANRS). Le Gouvernement soutient la conduite de cette étude, dont le financement est assuré entièrement par l'ANRS à hauteur de 625 712 €. Cette stratégie thérapeutique fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un essai thérapeutique multicentrique. Les résultats de cette étude et les

conséquences éventuelles en termes de généralisation de cette stratégie thérapeutique feront l'objet d'une analyse scientifique par les pairs des investigateurs de cette étude.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64260

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7567

Réponse publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8779